



4 FEVRIER 2021 - Evolution du protocole sanitaire national

jeudi 4 février 2021, par [Principale](#)

Madame, Monsieur,

Veillez noter les évolutions du protocole qui traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École. Cette dernière version date du 1^{er} février 2021.

- **le port d'un masque grand public de catégorie 1 est obligatoire** pour les personnels comme pour les élèves, ce qui signifie que les masques de fabrication artisanale ne sont plus considérés comme acceptables ;
- nous devons **ventiler les espaces clos telles les salles de classe une fois par heure** soit à peu près deux fois plus que précédemment. Quel bonheur de vivre dans le sud de la France avec ses températures particulièrement clémentes
- désormais **la distance de sécurité lorsqu'on ne porte pas de masque est de 2 mètres** et non plus de 1 mètre. Ce qui signifie que les dernières mesures prises pour sécuriser l'espace de restauration scolaire ne sont plus considérées comme suffisantes. Ce qui signifie également qu'à nouveau, si un élève est positif, les camarades de classe avec lesquels il a déjeuné au restaurant scolaire seront considérés comme cas contacts. Nous avons atteint les limites des mesures que nous pouvions prendre pour assurer la sécurité sanitaire des élèves et personnels au restaurant scolaire. Nous ne pouvons matériellement gérer un service de 750 élèves en respectant la distance de 2 mètres.

Mais soyez assurés que nous faisons au mieux pour maintenir la situation actuelle.

Depuis la rentrée du 4 janvier nous n'avons eu que 7 cas d'élèves et personnels positifs avec une contamination identifiée comme extérieure au collège. Il n'y a eu aucun cas de contamination en interne à notre connaissance.

Ce qui signifie que les mesures prises jusqu'à présent sont efficaces.

Nous restons vigilants.

Sincères salutations,

La principale